

Penser à protéger son habitation des feux de végétation, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et la saison des feux s'allonge. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays, et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour votre famille, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments : c'est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux ! Il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Notre territoire étant particulièrement exposé au risque d'incendie, le débroussaillement peut être **une obligation légale**.

Pour en savoir plus, contactez votre mairie ou le CCFF, ou bien visitez le site <https://www.syndicatmixteforestier.com/>.